

CC Sud-Est du Pays Manceau - commune du Grand-Lucé

Nom de la commune	Population totale	Date-envoi	Date-distribution	date avis	contenu avis	Observations
Brette-les-Pins	2 259	20/10/2015	21/10/15	17/12/2015	Défavorable	Les CC ne disposent pas des mêmes compétences, les incidences financières ne sont pas clairement définies, Le Grand Lucé accueille de nombreux services et équipements dont dépendent les autres communes de la CC de Lucé, notamment le centre social.
Challes	1 262	20/10/2015	21/10/15	19/11/2015	Favorable	Souhaite que les communes adjacentes au Grand-Lucé rejoignent également la CC du Sud-Est du Pays Manceau.
Changé	6 567	20/10/2015	21/10/15	16/12/2015	Favorable	
Parigné-l'Évêque	4 926	20/10/2015	21/10/15	15/12/2015	Favorable	Motion : le conseil municipal de Parigné l'Evêque souhaite que les communes concernées par le bassin de vie du Grand Lucé, qui le souhaitent, rejoignent cette commune dans la démarche d'intégration auprès de la CC du Sud Est du Pays Manceau.
Saint-Mars-d'Outilly	2 347	20/10/2015	21/10/15	17/12/2015	Défavorable	Au vu des statuts, les élus estiment que Le Grand Lucé n'a pas d'intérêt à adhérer à la CC du Sud-Est du pays Manceau. Favorable toutefois à une fusion avec la CC de Lucé ou tout au moins l'adhésion à la CC du Sud-Est du pays Manceau des communes membres de la CC de Lucé qui le souhaiteraient.
Le Grand-Lucé	2 002	20/10/2015	21/10/15	17/12/2015	Favorable	Favorable également à une fusion intégrale entre les CC de Lucé et du Sud-Est du Pays Manceau.

CC de Lucé	21/12/2015	Ne se prononce pas. Le conseil s'en remet aux décisions des différents conseils municipaux.
CC Sud-est Pays Manceau	21/12/2015	Favorable.